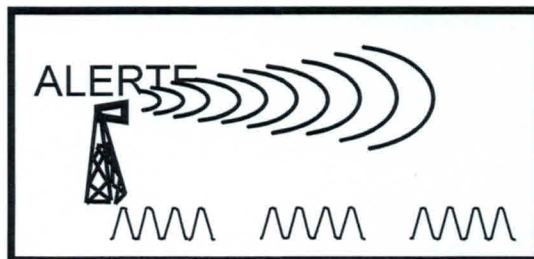


11 - INFORMATION DES FAMILLES : LES BONS REFLEXES EN CAS D'ACCIDENT MAJEUR

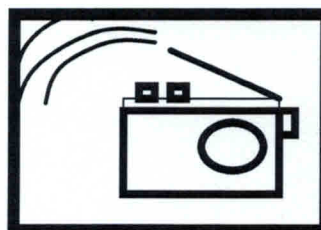
En cas d'alerte



N'allez pas vers les lieux du sinistre.

Vous iriez au devant du danger.

Ecoutez la radio
Respectez les consignes des autorités



FREQUENCE France Inter : 91.3 ou 172 Mhz

FREQUENCE radio locale conventionnée par le préfet France Bleu Provence
103.6 MHz Mhz

N'allez pas chercher votre enfant AU LYCEE pour ne pas l'exposer ni vous exposer.

Un plan de mise en sûreté des élèves a été prévu
dans son établissement



Ne téléphonez pas. N'encombrez pas les réseaux
Laissez les libres pour que les secours puissent s'organiser



Recevez avec prudence les informations souvent parcellaires ou subjectives n'émanant pas des autorités (celles recueillies auprès d'autres personnes, par exemple, grâce à des téléphones mobiles).



Les sirènes d'alerte

Article créé le 27/02/2015

Chaque premier mercredi du mois à 12h, le Réseau National d'Alerte est testé et les sirènes retentissent partout en France. Comment reconnaître le signal d'alerte en cas de crise sévère et quelles sont les mesures réflexes à mettre en œuvre aussitôt ? Rappel...

Le réseau national d'alerte (RNA), constitué d'environ 4 500 sirènes, a pour but d'alerter la population en cas de danger immédiat. Les sirènes émettent alors un signal modulé, montant et descendant, composé de trois séquences d'une minute 41 secondes, séparées par un silence de cinq secondes.

Les essais de sirènes du réseau national d'alerte se déroulent le premier mercredi de chaque mois, à midi.

Sirènes : pour quoi faire ?

Ce réseau, hérité de la seconde guerre mondiale, conçu au départ pour alerter les populations d'une menace aérienne (bombardement classique ou nucléaire), peut être utilisé pour faire face à la montée des risques technologiques ou naturels sans pour autant méconnaître les menaces militaires ou terroristes.

Lors d'un accident majeur ou d'une grande catastrophe (nuage toxique, accident nucléaire...), les sirènes du RNA permettent, de jour comme de nuit, d'attirer rapidement l'attention des populations pour qu'elles prennent les mesures de sauvegarde appropriées.

L'alerte des populations au moyen des sirènes peut être complétée par d'autres dispositifs comme par exemple, les sirènes ou haut-parleurs montées sur des véhicules, très utiles dans les zones rurales ou isolées.

Comment reconnaître le signal ?

La France a défini un signal unique au plan national (Décret n°2005-1269 du 12 octobre 2005, Arrêté du 23 mars 2007). Il se compose d'un son modulé, montant et descendant, de trois séquences d'une minute 41 secondes séparées par un silence de cinq secondes. Il ne peut donc pas être confondu avec le signal d'essai d'une minute seulement, diffusé à midi le premier mercredi de chaque mois ou avec les déclenchements brefs utilisés par certaines communes pour l'appel des pompiers. La fin de l'alerte est annoncée par un signal continu de 30 secondes.

Ce qu'il faut faire

La mise à l'abri est la protection immédiate la plus efficace. Elle permet d'attendre dans les meilleures conditions possibles l'arrivée des secours.

Au signal, il faut :

- rejoindre sans délai un local clos, de préférence sans fenêtre, en bouchant si possible soigneusement les ouvertures (fentes, portes, aérations, cheminées...);

